

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME



COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de Visé 72
- Identité du demandeur : Monsieur ROELS
- <u>Demande de permis d'urbanisme</u>: PU/32098-25 transformer une maison unifamiliale et régulariser des travaux en façade avant

Nature de l'activité principale : Logement

<u>Zone PRAS</u>: zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête se déroule :

À partir du **10/06/2025** et jusqu'au **24/06/2025** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou <u>sur rendez-vous</u> à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : <u>urbanisme@wb1170.brussels</u>

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues <u>sur rendezvous uniquement</u>.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
 Administration Communale de Watermael-Boitsfort Service de l'Urbanisme
 Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort au plus tard le 24/06/2025
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, <u>sur rendez-vous uniquement</u> auprès de l'administration communale identifiée cidessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le mardi 08 juillet 2025 à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 05/06/2025

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) David LEISTERH